

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-26-00024

Arrêté n° DIRNOV-2023/08 portant modification
du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du
projet régional de santé d'Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DIRNOV-2023/08

portant modification du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Île-de-France

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1434-1 à L. 1434-6; R. 1434-1 à R. 1434-9 et R. 1434-11 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 publié au Recueil des actes administratifs le 24 juillet 2018, portant adoption du cadre d'orientation stratégique du projet régional de santé d'Île-de-France pour une période de 10 ans ;
- VU** l'avis de consultation sur le projet régional de santé d'Île-de-France publié au recueil des actes Administratifs N°IDF-015-2023-07 du 10 juillet 2023 ;
- VU** l'avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie sur le projet régional de santé d'Île-de-France en date du 5 octobre 2023 ;
- VU** les avis des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie de Paris, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise ;
- VU** l'avis du préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris sur le projet régional de santé d'Île-de-France en date du 3 octobre 2023 ;
- VU** l'avis du conseil régional d'Île-de-France sur le projet régional de santé d'Île-de-France en date du 20 septembre 2023 ;
- VU** les avis, des conseils départementaux de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise ;
- VU** les avis des communes de la région Île-de-France dont les conseils ont pris valablement une délibération ;
- VU** l'avis du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France sur le projet régional de santé d'Île-de-France en date du 5 octobre 2023.

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Le cadre d'orientation stratégique du projet régional de santé d'Île-de-France, publié par arrêté au Recueil des actes administratifs le 24 juillet 2018 pour une période de 10 ans, est modifié tel qu'il est annexé au présent acte pour la période de validité restante du document ;
- ARTICLE 2^e :** Le cadre d'orientation stratégique d'Île-de-France est consultable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à l'adresse suivante :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/publication-du-prs-2023-2028>
- Il peut également être consulté au siège de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, Immeuble Le Curve, 13 Rue du Landy à Saint-Denis, ainsi que dans les délégations départementales :
Délégation départementale de Paris, Immeuble Le Curve, 13 Rue du Landy à Saint-Denis ;
Délégation départementale de Seine-et-Marne, 13, avenue Pierre Point à Lieusaint ;
Délégation départementale des Yvelines, 143 boulevard de la Reine à Versailles ;
Délégation départementale de l'Essonne, 6/8 rue Prométhée à Evry-Courcouronnes ;
Délégation départementale des Hauts-de-Seine, 28 Allée d'Aquitaine à Nanterre ;
Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, Immeuble Le Curve, 13 Rue du Landy à Saint-Denis ;
Délégation départementale du Val-de-Marne – 25 chemin des Bassins à Créteil ;
Délégation départementale du Val-d'Oise – 16 rue des Béguines à Cergy ;
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France ;
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 26 octobre 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNE

Amélie VERDIER